

VILLE DE CHALONNES-SUR-LOIRE

L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

Année 2023 - 2024



**ÉCOLE
JOUBERT**



POURQUOI CE LIVRET D'ACCUEIL ?

Ce livret d'accueil a pour but de vous informer sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire municipal.

L'accueil périscolaire désigne les différents temps se déroulant en dehors des temps scolaires. L'équipe de professionnels municipaux assure une prise en charge cohérente de votre enfant, tout au long de sa journée.

L'accueil périscolaire offre à l'enfant une transition en douceur entre la famille et la collectivité. C'est un moment de loisirs et de détente qui s'adapte à l'âge et au rythme de l'enfant.



TEMPS PÉRISCOLAIRES



Le matin avant l'école

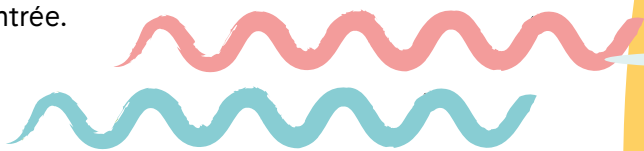


La pause méridienne



Le soir après l'école

Un livret d'accueil est élaboré pour chaque école, car les horaires et l'organisation ne sont pas identiques. Cette organisation peut évoluer en fonction des conditions d'accueil mises en place à la rentrée.



FONCTIONNEMENT

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15 - 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs extra-scolaire aux Goulidons	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30*- 12h00	Classe	Classe		Classe	Classe
12h00 - 13h40	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h40 - 16h20	Classe	Classe		Classe	Classe
16h20 - 18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

* Ouverture du portail de l'école : 8h20 - 8h30



L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

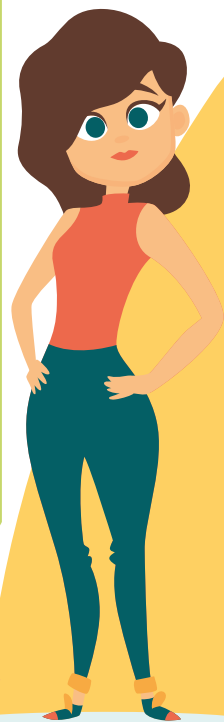
L'équipe d'animation accueille votre enfant à la Petite Maison d'animation, structure jouxtant l'école Joubert, 7 avenue Gayot, les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 7h15 jusqu'à l'ouverture de l'école, et les mêmes soirs de 16h20 à 18h45.

LE CLAS : CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

C'est un dispositif national favorisant l'épanouissement de votre enfant et la réussite dans sa scolarité. Le CLAS est proposé à des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Joubert et Saint-Joseph.

Une équipe d'accompagnateurs bénévoles propose pour cela un temps et un lieu où votre enfant trouve l'appui d'un adulte qui l'aide dans ses apprentissages, tout en renforçant sa confiance en lui.

Le CLAS est une action construite en collaboration avec l'école.





LA PAUSE MÉRIDienne

Les enfants sont accueillis de 12h à 13h40 par l'équipe d'animation. Ils sont répartis en deux groupes : un premier déjeune à 12h et le deuxième à 12h45. Ils disposent de 45 minutes pour manger.

Sur ce temps de pause, des animations sont proposées aux enfants, ils peuvent également aller à la Petite Maison d'animation, endroit agréable ou passer du bon temps (jeux de société, lecture...).

Les repas des élèves des classes maternelles et élémentaires des écoles de Chalonnes-sur-Loire sont préparés par la cuisine centrale installée dans les locaux de la résidence autonomie Soleil de Loire, qui dépend du Centre communal d'action sociale.

Depuis 2019, la Ville de Chalonnes-sur-Loire s'inscrit dans la démarche « Mon restau responsable », en continuité du projet « Bien manger au quotidien » initié par la municipalité en 2013. Au quotidien, les repas des enfants sont confectionnés à partir de produits frais qualitatifs et cuisinés sur place tous les matins. Ils sont ensuite livrés dans les différentes cuisines satellites.

Les menus sont consultables en ligne sur l'Espace Citoyens.

À noter : une salle est mise à disposition les lundis et jeudis pour que les enfants puissent s'avancer sur leurs leçons.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nous pouvons accueillir votre enfant uniquement si vous l'avez inscrit aux services via l'Espace Citoyens.

En cas de trouble permanent ou temporaire dans la santé ou dans la vie quotidienne de votre enfant, merci d'en informer le service périscolaire, ainsi que son établissement scolaire.

Les familles dont l'enfant fait l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI) déclaré sont chargées de le signaler au responsable périscolaire.



RÉSERVATION & FACTURATION

L'inscription aux services municipaux et la réservation des créneaux pour l'année 2023-2024 sont accessibles en ligne sur l'Espace Citoyens à partir du 15 juin 2023.

www.espace-citoyens.net/espacecitoyenchalonnessurloire



RÉSERVATION

Les nouvelles familles doivent se créer un compte sur l'Espace Citoyens et compléter le formulaire d'inscription aux différents services municipaux.

Une fois l'inscription confirmée, les créneaux de présence de l'enfant sont à réserver au minimum 72h à l'avance sur le logiciel. Si vous rencontrez des difficultés, contactez le service périscolaire par courriel ou par téléphone.

En cas d'absence imprévisible, les parents s'engagent à prévenir la structure d'accueil le plus rapidement possible, avant 12h pour la restauration. L'école n'est pas le relai entre les parents et le service périscolaire.

Si ces modalités de réservation ne sont pas respectées, une majoration de tarif est appliquée pour les services restauration scolaire. Les majorations sont appliquées ainsi :

CONTEXTE

RESTAURATION

Enfant présent sans réservation

Tarif correspondant au repas
+ Majoration de 4 €

Enfant absent avec annulation dans les
délais via l'Espace Citoyens

Pas de facturation

Enfant absent avec annulation hors
délais

Tarif correspondant au repas

Enfant absent sans annulation

Tarif correspondant au repas
+ Majoration de 4€



FACTURATION

Les factures du service périscolaire sont à régler chaque mois à l'ordre du Trésor public. Sauf contre-indication de votre part, vous recevrez une facture numérique à consulter sur l'Espace Citoyens.

Le paiement s'effectue :

- en ligne par carte bancaire, directement sur l'Espace Citoyens
- par prélèvement automatique mensuel (fournir un RIB au service comptabilité)
- en espèces ou carte bancaire auprès d'un buraliste agréé (à Chalonnnes-sur-Loire : café des Halles, bar des Sports, bar des Voyageurs)
- par virement bancaire (voir références sur la facture)
- par courrier à l'ordre du Trésor public (par chèque, CESU ou chèque-vacances)

TARIFS



LES TARIFS DE LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL CAF

TARIFS 2023 - 2024

Inférieur à 351	0,64 €
De 351 à 450	0,83 €
De 451 à 600	1,00 €*
De 601 à 850	1,00 €*
De 851 à 1050	1,00 €*
De 1051 à 1250	3,17 €
De 1251 à 1500	3,31 €
De 1501 à 2000	4,37 €
Au-delà de 2000	4,37 €

* En 2022, la Ville de Chalonnnes-sur-Loire a voté de nouveaux tarifs pour la cantine afin que davantage de familles chalonnaises puissent bénéficier du dispositif « Cantine à 1€ ». Le conseil municipal a également choisi de baisser les tarifs des familles qui n'entrent pas dans le dispositif.

À noter : cette aide de l'Etat a une durée limitée. Elle devrait s'arrêter à la fin de l'année scolaire 2023/2024.



LES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS)

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIFS APS 2023 MONTANT HORAIRE
Inférieur à 351	0,97 €
De 351 à 450	1,51 €
De 451 à 600	2,01 €
De 601 à 850	2,74 €
De 851 à 1050	2,97 €
De 1051 à 1250	3,25 €
De 1251 à 1500	3,33 €
De 1501 à 2000	3,47 €
Au-delà de 2000	3,60 €

Le goûter est compris dans le coût de l'accueil périscolaire du soir.

La facturation s'effectue au quart d'heure de présence, en fonction de votre quotient familial. Au-delà de 23h de présence hebdomadaire, il ne vous sera facturé que 15 % du taux horaire. Tout quart d'heure entamé est dû. Tout dépassement des horaires d'ouverture en cas de retard est pénalisé à hauteur de 5 € le quart d'heure.

Une majoration de +15 % est applicable aux enfants domiciliés hors commune.

Service comptabilité de la mairie
tél. 02 41 74 10 81, puis taper 4
myriam.courtin@chalonnes-sur-loire.fr

VOS CONTACTS

Delphine JACQUES

Référente périscolaire pour
l'école Joubert

Tél. 02 41 78 51 11

Courriel aps@chalonnnes-sur-loire.fr





L'ÉQUIPE PÉRISCOLAIRE


L'équipe périscolaire municipale est composée d'un responsable de site et d'une équipe d'animateurs professionnels. Les animateurs proposent chaque jour des activités de loisirs, artistiques, manuelles ou sportives.

Nous accueillons également des stagiaires et des intervenants extérieurs.

Maison de l'Enfance
Service Périscolaire

 02 41 78 51 11

 aps@chalonnnes-sur-loire.fr

 5 rue des Tonneliers
49290 Chalonnnes-sur-Loire

 Enfance Chalonnnes

L'accueil périscolaire est une structure de la Ville de Chalonnnes-sur-Loire soutenue par la Caf et la MSA.

